

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 28 MARS 2014**

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le vendredi VINGT HUIT MARS, à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Breuilpont, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis en Mairie sur la convocation qui leur a été dressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-7 et L.2122-8 du Code Général de Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Joseph PLACIER, maire sortant, qui, après avoir procédé à l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mmes et MM. Michel ALBARO, Ghislaine COLIN, Frédéric BRÉMARD, Dominique DESROCHES, Wenceslas de LOBKOWICZ, Isabelle CLIQUE, Didier GIRARD, Hélène LENORMAND, Daniel FOUET, Sophie LEGRAND, Sébastien VALLENGELIER, Katia LEARD, Olivier BIDÈRE, Elisabeth GOARIN, Christophe BABILLOT, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Dominique DESROCHES est nommée secrétaire de séance.

Sur proposition de M. Daniel FOUET et après accord unanime des présents, un point est rajouté à l'ordre du jour, qui portera le n° 5 : Diffusion par mail de toutes les convocations et comptes rendus.

L'ordre du jour de la séance est ainsi modifié

1. Election du maire,
2. Détermination du nombre des adjoints,
3. Election des adjoints,
4. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs,
5. Diffusion par mail de toutes les convocations et comptes rendus,
6. Questions diverses.

**1 – ELECTION DU MAIRE**

Présidence de l'assemblée :

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, **M. Daniel FOUET**, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence de la séance et a constaté que les règles de quorum de l'article L.2121-17 du CGCT étaient remplies.

Constitution du bureau :

**Mme Elisabeth GOARIN** et **M. Olivier BIDÈRE** sont désignés Assesseurs.

M. Daniel FOUET a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	13

***M. Michel ALBARO ayant obtenu la majorité de suffrages a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. M. Michel ALBARO a déclaré accepter cette fonction.***

## 2 – DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

M. Michel ALBARO rappelle que la commune peut disposer de 4 adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en vertu des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints.

***Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à l'unanimité à 4 le nombre d'adjoints au maire.***

## 3 – ÉLECTION DES ADJOINTS

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Celles-ci doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Le conseil municipal n'ayant pas souhaité laisser un délai pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, le Maire a constaté qu'une seule liste a été déposée.

Il a ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle des 2 Assesseurs.

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	13

Ont obtenu :

Nom et prénom du candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
1 – DESROCHES Dominique	13	Treize

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés, **les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Dominique DESROCHES**. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

Mme Dominique DESROCHES	1 <sup>ère</sup> adjointe
M. Didier GIRARD	2 <sup>ème</sup> adjoint
Mme Ghislaine COLIN	3 <sup>ème</sup> adjointe
M. Frédéric BRÉMARD	4 <sup>ème</sup> adjoint

**Mmes et MM. DESROCHES, GIRARD, COLIN, BRÉMARD ont déclaré accepter cette fonction.**

#### **4 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal, qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à l'élection de délégués titulaires qui siègeront dans les différents Comités Syndicaux et de délégués suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de l'un d'entre eux.

Le conseil municipal, désigne à la majorité absolue, les membres suivants au **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE** :

<b>1 - <u>Membre titulaire</u></b>	<b>2 – <u>Membre suppléant</u></b>
Nom : GIRARD	Nom : BIDÈRE
Prénom : Didier	Prénom : Olivier

Le conseil municipal, désigne à la majorité absolue, les membres suivants au **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RIVIERE DE L'EURE 2<sup>ÈME</sup> SECTION** :

<b>1 - <u>Membre titulaire</u></b>	<b>2 – <u>Membre titulaire</u></b>	<b>3 – <u>Membre suppléant</u></b>
Nom : GIRARD	Nom : VALLENGELIER	Nom : LENORMAND
Prénom : Didier	Prénom : Sébastien	Prénom : Hélène

Le conseil municipal, désigne à la majorité absolue, les membres suivants au **SYNDICAT DE LA VOIRIE** :

<b>1 - <u>Membre titulaire</u></b>	<b>2 – <u>Membre titulaire</u></b>
Nom : FOUET	Nom : BRÉMARD
Prénom : Daniel	Prénom : Frédéric

Le conseil municipal, désigne à la majorité absolue, les membres suivants au **SYNDICAT DE GESTION DU C.O.S.E.C. DE BUEIL** :

<b>1 - <u>Membre titulaire</u></b>	<b>2 – <u>Membre titulaire</u></b>	<b>3 – <u>Membre titulaire</u></b>
Nom : ALBARO	Nom : DESROCHES	Nom : LEGRAND
Prénom : Michel	Prénom : Dominique	Prénom : Sophie
<b>4 - <u>Membre suppléant</u></b>	<b>5 – <u>Membre suppléant</u></b>	<b>6 – <u>Membre suppléant</u></b>
Nom : CLIQUE	Nom : LEARD	Nom : de LOBKOWICZ
Prénom : Isabelle	Prénom : Katia	Prénom : Wenceslas

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal, que 2 membres représentants de la commune de Breuilpont doivent être désignés au sein de **L'ASSOCIATION TEMPS LIBRE ET JEUNESSE (A.T.L.E.J.) DE BUEIL**.

Le conseil municipal, désigne à la majorité absolue :

<b>1 - <u>Membre titulaire</u></b>	<b>2 – <u>Membre titulaire</u></b>
Nom : LENORMAND	Nom : LEGRAND
Prénom : Hélène	Prénom : Sophie

## 5 – DIFFUSION PAR MAIL DE TOUTES LES CONVOCATIONS ET COMPTES RENDUS

Sur proposition de M. Daniel FOUET, Monsieur le Maire demande à ce que les transmissions des convocations et des comptes rendus du conseil municipal, ainsi tous autres documents en lien avec le conseil municipal, soient effectuées par courriel.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil donne son accord pour ce moyen de diffusion.*

## 6 – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **M. Wenceslas de LOBKOWICZ** demande à ce que soit établi le plus rapidement possible le calendrier des prochains conseils municipaux de façon à ce que chacun puisse gérer au mieux son emploi du temps.
- ❖ **M. Daniel FOUET** informe que le vendredi 4 et samedi 5 avril aura lieu la collecte nationale de la Banque Alimentaire. Il fait un appel aux bénévoles pour "la tenue de permanences" au magasin COCCINELLE de Bueil et au MUTANT de Garennes-sur-Eure, se rapprocher de lui pour la mise en place.
- ❖ **M. Michel ALBARO** informe que le samedi 29 mars aura lieu le carnaval des enfants avec la participation des Parents d'élèves, du Comité des Fêtes et de l'ATLEJ. Le départ aura lieu à 14h00 du parking de l'école pour le défilé dans le village avec le char réalisé par les enfants avec l'ATLEJ et la fanfare Les Borsalinos de Pacy-sur-Eure.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.